



COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

Réouverture partielle des territoires

Un retour à la nature progressif et en sécurité dès le 20 mai

Québec, 13 mai 2020 – La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) est heureuse de pouvoir procéder à une réouverture partielle et progressive de ses territoires et de ses activités à partir du 20 mai 2020. Un retour à la nature très attendu qui devra se faire dans le respect des consignes de santé publique afin que tous puissent goûter aux joies du plein air dans un environnement sécuritaire.

« Nos équipes ont placé la sécurité au cœur de leur plan de réouverture progressive, autant pour les employés que pour les clients. Nous avons opté pour une approche prudente et rigoureuse qui permettra de renouer avec la nature et ses nombreux bienfaits, sans négliger les précautions à prendre dans le contexte actuel », a déclaré le président-directeur général de la Sépaq, M. Jacques Caron.

Les autorités de santé publique ont donné leur feu vert à une reprise partielle des activités dans les parcs nationaux et les réserves fauniques. La Sépaq prend les moyens pour rendre accessibles les établissements dans une approche de plein air de proximité. Bien que réduite, l'offre initiale d'activités permettra aux amoureux de nature de retrouver ces territoires exceptionnels.

La réouverture des parcs nationaux

La première phase de réouverture des parcs nationaux consiste à offrir aux visiteurs un accès aux sentiers. Trois éléments **majeurs** sont à retenir pour cette étape :

- L'achat du droit d'accès devra obligatoirement se faire en ligne pour favoriser la distanciation. L'argent comptant ne sera pas accepté. Pour se procurer un droit d'accès : [visite](#) ou [pêche](#).
- Seules les activités de randonnée, de vélo et de pêche à la journée seront autorisées dans un premier temps. Un élargissement de l'offre (camping, chalets, location d'équipement, activités découvertes, etc) devra attendre un signal positif de la santé publique.
- Aucun bâtiment de services ne sera accessible, incluant les salles de toilette.

Les territoires et les sentiers seront rendus accessibles sur la base des calendriers d'ouverture habituels et des conditions dictées par mère nature. Les informations sur l'offre disponible seront mises à jour sur le [site Web de la Sépaq](#).

Calendrier de réouverture des parcs nationaux

Parc national	Activités offertes	Réouverture
Aiguebelle	Randonnée et pêche à la journée	20 mai 2020
Bic	Randonnée et vélo	20 mai 2020
Fjord-du-Saguenay	Randonnée (pêche à la journée à partir du 6 juin 2020)	20 mai 2020
Frontenac-secteur Sud	Randonnée et vélo	20 mai 2020
Gaspésie	Randonnée (pêche à la journée à compter du 13 juin 2020)	20 mai 2020
Grands-Jardins	Randonnée (pêche à la journée à compter du 5 juin 2020)	20 mai 2020
Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	Randonnée et vélo (pêche à la journée à partir du 5 juin 2020)	20 mai 2020
Îles-de-Boucherville	Randonnée et vélo	20 mai 2020
Jacques-Cartier	Randonnée et pêche à la journée	20 mai 2020
Lac-Témiscouata	Randonnée, vélo (pêche à la journée : à partir du 5 juin 2020)	20 mai 2020
Mont-Mégantic	Randonnée	20 mai 2020
Mont-Orford	Randonnée et vélo	20 mai 2020
Mont-Saint-Bruno	Randonnée et vélo	20 mai 2020
Mont-Tremblant	Randonnée et vélo (pêche à la journée à partir du 22 mai 2020)	20 mai 2020
Opémican	Randonnée, vélo, pêche à la journée	20 mai 2020
Oka	Randonnée et vélo	20 mai 2020
Plaisance	Randonnée et vélo	20 mai 2020
Yamaska	Randonnée et vélo	20 mai 2020
Monts-Valin	Randonnée (pêche à la journée : rivière Valin dès le 5 juin, autres lacs à partir du 12 juin)	29 mai 2020
Pointe-Taillon	Randonnée et vélo	29 mai 2020
Miguasha	Randonnée	19 juin 2020
Anticosti	Randonnée	20 juin 2020

L'accès au **parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé est fermé jusqu'au 30 juin en raison des mesures de restrictions fédérales sur le transport de personnes par bateau. La situation sera révisée en fonction des directives des autorités.*

La pêche à la journée dans les réserves fauniques

Les pêcheurs qui ont des fourmis dans leur ligne pourront taquiner le poisson, mais pour le moment, seules des expéditions à la journée sont permises à partir du 20 mai. Un élargissement de l'offre (camping et chalets) devra attendre un signal positif de la santé publique. Le lancement des réservations pour la pêche à la journée de la saison 2020 se fera le vendredi 15 mai.

Des informations **importantes** sont à retenir pour cette première phase de réouverture des réserves fauniques :

- Le pêcheur devra obligatoirement se procurer son [droit d'accès en ligne](#) ou par téléphone.
- Les bâtiments de services ne seront pas accessibles, incluant les postes d'accueil et les salles de toilette.

Calendrier d'ouverture de la pêche à la journée

Réserve faunique	Activité	Date
La Vérendrye	Pêche à la journée	20 mai 2020
Ashuapmushuan	Pêche à la journée	22 mai 2020
Mastigouche	Pêche à la journée	22 mai 2020
Port-Cartier-Sept — îles	Pêche à la journée	22 mai 2020
Portneuf	Pêche à la journée	22 mai 2020
Rouge-Matawin	Pêche à la journée	22 mai 2020
Saint-Maurice	Pêche à la journée	22 mai 2020
Chic-Chocs	Pêche à la journée	29 mai 2020
Laurentides	Pêche à la journée	29 mai 2020
Matane	Pêche à la journée	29 mai 2020
Papineau-Labelle	Pêche à la journée	29 mai 2020
Port-Daniel	Pêche à la journée	29 mai 2020
Rimouski	Pêche à la journée	29 mai 2020
Sépaq Anticosti	Pêche à la journée	10 juin 2020

Le Parc de la Chute-Montmorency : un accès local

L'accès piétonnier au haut du Parc de la Chute-Montmorency sera permis à partir du 20 mai afin que les résidents des quartiers avoisinants puissent y circuler. Les stationnements seront fermés et il n'y aura aucun service sur place. Des employés assureront la sécurité.

La sécurité en priorité

Au cours des dernières semaines, la Sépaq a procédé à une révision complète de son offre afin de s'assurer qu'elle puisse être dispensée de façon sécuritaire pour tous. Ce grand chantier a mené à la mise en place de [nouveaux protocoles](#) de protection, de normes de distanciation et de mesures sanitaires rigoureuses.

Chacun devra adapter ses façons de faire à une nouvelle réalité afin que le plein air reprenne ses droits dans un environnement sécuritaire. La Sépaq a préparé quelques « [règles d'or du visiteur](#) » pour diffuser les meilleures pratiques et les comportements responsables à adopter dans le contexte actuel.

L'autonomie du visiteur sera encouragée, notamment en insistant sur l'importance de se procurer son droit d'accès en ligne et de planifier sa visite afin de réduire le besoin de contact avec le personnel. Une signalisation accrue et un affichage temporaire ajouteront à l'information disponible sur le terrain.

Une responsabilisation de chacun sera présumée quant au respect des consignes de santé publique toujours vigueurs, dont celles d'éviter les regroupements et d'observer la distanciation de 2 mètres. L'accès aux territoires est un privilège qui s'accompagne de certaines obligations envers le bien commun.

L'information en temps réel

La réouverture sera à géométrie variable en fonction de la réalité de chacun des établissements. La Sépaq se fait un devoir de rendre l'ensemble de l'information aisément disponible afin que les visiteurs aient un portrait fiable de la situation. [Une page Web](#) entièrement consacrée à l'offre disponible selon la destination est accessible et sera régulièrement mise à jour.

On peut la consulter au <https://www.sepaq.com/covid-19>

Source et information :

Simon Boivin
Responsable des relations avec les médias
Sépaq
418 380-5875, poste 2326
boivin.simon@sepaq.com